

## PROCEDURE D'ACCOMPAGNEMENT ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP UNIVERSITE DE PARIS CITE



- Prendre un rendez-vous par mail au relais handicap ([relais-odeon@u-paris.fr](mailto:relais-odeon@u-paris.fr)) (préciser la formation + n°étudiant)
- Evaluation des besoins de l'étudiant
- Si nécessaire avant élaboration du PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap), demande d'un avis à l'équipe pédagogique (référents)
- Signature du PAEH par la personne en charge de l'accompagnement
- Transmission du PAEH au Service de Santé Universitaire (SSU)

- Prendre un rendez-vous sur DOCTOLIB (doctolib.fr) SSU site Saint Germain ([saint-germain.sse@u-paris.fr](mailto:saint-germain.sse@u-paris.fr)) 01.76.53.10.64. – Coordinatrice Dr Françoise Raffa ([francoise.raffa@u-paris.fr](mailto:francoise.raffa@u-paris.fr))

Adresse : campus Saint Germain 45 rue des Saint Pères 75006 PARIS 1<sup>er</sup> étage bureau T145

Obligation de déposer les pièces médicales sur le site partagé de doctolib 7 jours avant le RDV. En l'absence des pièces justificatives le RDV sera annulé

Signature du PAEH par l'autorité administrative.

Transmission du PAEH à la composante une semaine avant la transmission à l'étudiant pour vérification

Transmission du PAEH à l'étudiant, aux référents et/ou à la scolarité

Mise en œuvre du PAEH par les référents handicap de l'